

Conseil municipal du 18 juillet 2024

Présents : Mmes BINET, DROMAIN et MICHEL DARREYE et MM BREULEUX, LE HEN, LAQUIEZE, LAVERGNE-AZARD, POUMEYROL et VERDIER

Absents excusés : Mmes BRUN et GAUCHER

Procurations de : Gérard BARRIERE à Evelyne DROMAIN et de Catherine POUJOL à Loïc LAVERGNE-AZARD

Secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL

Présents ou représentés : **11 présents ou représentés soit 11 votants**

Désignation d'un secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL

VOTE : POUR : *unanimité*

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 juin 2024

Daniel Verdier précise qu'il se sent en insécurité sur la route de Brive lorsqu'il l'emprunte à vélo ou à pied.

Carole Binet indique qu'il manque une date.

Rémi Poumeyrol indique une erreur dans une date.

Les modifications sont donc les suivantes (en rouge) :

- « **Approbation du compte rendu de la réunion du 11 avril 2024**

VOTE du compte-rendu du CM du 11 avril 2024

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- « Enfin, le maire regrette que des contre-vérités sur les réseaux sociaux soient colportées de façon malveillante en insinuant que les informations manquent ou seraient cachées sur le sujet du PLUIH. Il rappelle que c'est Gérard BARRIERE, qui a été élu par le conseil municipal pour représenter la commune à cette instance et qu'il ne s'est jamais rendu à aucune réunion jusqu'à sa démission de cette représentation en date du 30/01/2024 »
- « Daniel VERDIER indique qu'il emprunte quotidiennement la route de Brive et qu'il se sent en insécurité à vélo ou en tant que piéton. Le maire indique que ce sujet a été évoqué lors de la réunion publique concernant la déviation et qu'il va donc relancer le conseil départemental pour qu'ils puissent y apporter des améliorations urgentes pour lesquelles ils s'étaient engagés ».

VOTE du compte-rendu du CM du 26 juin 2024 modifié avec les remarques ci-dessus :

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

Arrivée de Anne-Marie BRUN à 19h32 – 12 membres présents ou représentés – 12 votants

1 – Intervention de Corine FRANCOIS et de Céline GARRIGUES – Présentation de l'évolution de l'agence postale.

Arrivée de Nadine GAUCHER à 19h35 – 13 membres présents ou représentés – 13 votants

Intervention de Céline Garrigues, déléguée territoriale pour le groupe La Poste et notamment les missions de service public et les relations avec les collectivités territoriales et Corine François, représentant le Groupe

Présentation des 4 missions de service public : Service universel postal – accessibilité bancaire – aménagement du territoire – transport à distribution de la presse.

Elles présentent l'évolution de la présence postale sur le territoire en présentant des chiffres et indicateurs.

Concernant Vayrac, l'évolution de la fréquentation du bureau de poste évolue négativement depuis 2015 (9500 à 3800 pour 2022 et 2023).

Le courrier – colis représente 78% et les opérations financières 22%.

Elles présentent un indicateur qui s'appelle « charge » et qui représente le temps calculé en fonction de l'opération effectuée. Cet indicateur est assez critiqué par les membres du conseil qui indiquent qu'il est davantage un indicateur de rentabilité que de service rendu.

Elles expliquent les mesures estivales en vigueur cette année. Du 1^{er} juillet au 31 août, les horaires sont réduits. Vayrac et Martel se répartissent un emploi et sont donc ouverts par demi-journée.

Elles informent que le magasin SPAR est partenaire de La Poste pour les opérations courrier-colis depuis le 18 juin.

Elles présentent ensuite le tableau comparatif des horaires actuels et des horaires envisagés.

Les horaires envisagés sont du mardi au samedi de 9h à 12h.

Joël LE HEN réprecise la dimension de service public qui lui paraît essentielle.

20h14 départ de Jean Marie BREULEUX qui donne procuration à Carole BINET – 13 votants

Cécile MICHEL demande s'il y a un jour dans la semaine où il y a davantage de monde et demande s'il ne serait pas plus judicieux d'ouvrir une journée complète.

Rémi POUMEYROL indique qu'il trouve que cette réduction de la moitié du service va à l'encontre de 3 des 4 missions précisées au départ : service universel postal – accessibilité bancaire – aménagement du territoire.

Il indique que la commune est forcément contre une telle réduction du service.

Elles demandent à la commune de faire des propositions concernant les jours d'ouverture, les amplitudes... le 2^{ème} lieu de service.... Elles présentent aussi l'idée du « facteur-guichetier » qui assure un mi-temps au bureau de poste et une distribution du courrier. Cette solution est présentée comme très positive et plaisant aux clients.

Départ de Mmes FRANCOIS et GARRIGUE. Les élus débattent ensemble sur cette présentation.

Ils s'inquiètent de la diminution progressive des horaires.

2- Attribution marché maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des espaces publics de la plaine sportive et pédagogique et de l'entrée de ville adjacente de Vayrac

Le maire présente un plan de la zone du projet (vestiaires, piscine, entrée de bourg jusqu'au feu, abords du terrain de foot...).

Le projet est divisé en deux : la partie bâtie (piscine, vestiaires...) et l'autre plus paysagère.

Cette partition permet de répondre aux urgences des vestiaires et de la piscine, de prévoir des subventions adaptées et de le réaliser sur au moins 2 exercices.

Les 2 dossiers sont néanmoins liés, la 2^{ème} étant une tranche additionnelle.

Il indique que le calendrier est serré car la commune souhaite obtenir de la DETR sur ce projet pour 2025.

6 réponses ont été reçues sur le marché public concernant les aménagements paysagers et routiers. Le maire explique les critères de notation de la commission d'appels d'offres.

Ce sont nécessairement des paysagistes concepteurs qui peuvent être retenus. Le CAUE a accompagné la commune dans la pré-sélection des dossiers et 3 entreprises ont été reçues en entretien.

Le STR, le CAUE et des élus ont auditionné les candidats (Estelle Briaud, La Talvera et l'atelier du Sillon).

Il présente ensuite le classement par points qui porte l'atelier du Sillon en première position. Il indique les points positifs et négatifs par dossier.

Daniel VERDIER rappelle qu'il faut que le terrain de foot soit à la taille réglementaire. Le Maire indique que cela est prévu dans le cahier des charges.

Le coût de cette maîtrise d'œuvre présenté par l'atelier du Sillon se monte à 68 355,00 €.

VOTE de l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des espaces publics de la plaine sportive et pédagogique et de l'entrée de ville adjacente de Vayrac, à la société l'atelier du Sillon.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

3 – Attribution marché maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des structures bâties de la plaine sportive et pédagogique

Concernant la structure bâtie, la commune a reçu 3 offres et certaines ont été écartées car hors sujet ou non abouties. La société Arkhidea à laquelle s'associe Jérémy Crabos, architecte à Vayrac a été reçue par la commission d'appels d'offre. Elle propose un projet pour un montant de 59 850,00 € H.T

Les avants projets pour ces deux marchés seront présentés avant la fin de l'année.

Nadine GAUCHER demande quand nous pouvons espérer avoir les travaux réalisés. Le maire indique que cela dépend du financement et notamment de la DETR. Si elle est obtenue, les travaux pourraient être terminés en 2027.

La commune recherchera des subventions dans tous les secteurs (collectivités, Agence Nationale du Sport, de l'eau...).

VOTE de l'attribution marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des structures bâties de la plaine sportive et pédagogique au groupement Arkhidea/Crabos/CIB/Dejante/Delomenie.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

4 – Adhésion au groupement d'achat de fourniture d'énergie –FDEL

Considérant que plusieurs syndicats ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur.

Ce dernier s'engage à faire tous les efforts possibles pour que les marchés conclus répondent au mieux aux objectifs de performance en matière de commande publique.

Le maire indique que c'est un renouvellement de convention qui permet à la commune de faire des économies.

VOTE de l'adhésion au groupement d'achat de fourniture d'énergie FDEL

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

5 – Cession de foncier Lotissement La brousse à Lot Habitat

Le maire présente des visuels envoyés par Lot Habitat qui répondent en partie aux questions soulevées par les conseillers lors du dernier conseil municipal.

Nadine GAUCHER demande s'il sera possible que les locataires puissent devenir propriétaires. Le Maire répond que c'est habituellement le cas mais qu'ils vérifieront cette condition.

Le maire rappelle l'ensemble des principes de cette proposition (cf. compte rendu du CM du 26 juin).

Nadine GAUCHER demande ensuite quel serait le montant des loyers ? Le maire répond qu'il n'a pas cette information à ce jour.

Anne Marie BRUN demande comment seront choisis les bénéficiaires. Le Maire indique que c'est Lot Habitat qui tranche mais soumet un classement à la commune pour avis. Au-delà de cette règle, 20% seront réservés à la commune.

Rémi POUMEYROL demande si on peut exiger que les logements soient disjoints et ne constituent pas une barre complète. Le maire répond que oui, tout comme le respect par Lot habitat, du règlement intérieur du lotissement.

VOTE de la cession de foncier à Lot Habitat au lotissement La Brousse

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

6 – Convention de coopération pour la fourniture de repas du Collège

C'est un renouvellement de convention entre les communes de Vayrac, du Vignon en Quercy, le département du Lot et le collège.

Cécile MICHEL demande quelle peut être la marge de manœuvre de la commune lorsque la qualité des repas n'est pas correcte. Rémi POUMEYROL indique que cela peut être remonté lorsqu'il y a une différence entre le repas servi au collège et le repas servi aux écoles.

Elle indique qu'il est important que l'on soit très attentifs à la qualité des repas servis, au respect du plan alimentaire et à l'éducation que nous devons aux jeunes sur ce point. Le conseil municipal approuve ces remarques.

VOTE de la convention de coopération pour la fourniture de repas par le collège

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

7 – Avis de la commune sur le projet de PLUiH

Le maire explique le projet et la démarche, qui est de réfléchir à 10 ans et de réduire de moitié les surfaces constructibles. Le projet présenté ici a été voté à Cauvaldor et toutes les communes doivent maintenant donner un avis favorable. Si une commune est défavorable, l'ensemble du PLUiH doit être revu.

Ce PLUiH est en construction et réflexion depuis 2019.

Christian LAQUIEZE et le maire indiquent qu'ensuite, au moment de l'enquête, les particuliers et communes pourront faire des demandes et remarques particulières.

Par exemple, la commune demandera que l'emplacement de la maison « Petit » actuellement siège des bureaux de la déviation, ne permette pas d'accueillir des commerces de détail qui risqueraient d'handicaper les commerçants du bourg. Par contre, des artisans pourraient tout à fait s'installer sur cette parcelle.

Joël LE HEN demande si des adaptations du PLUiH demeurent possibles. Le maire indique qu'elles sont très limitées mais que le PLUiH a une durée de vie limitée.

VOTE pour donner un avis favorable de la commune sur le projet de PLUiH

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 (Evelyne DROMAIN et Gérard BARRIERE)

Questions et infos diverses

- Le maire revient sur le projet de La Poste afin de pouvoir y proposer des aménagements et pour proposer une motion à l'approbation du conseil municipal. Cette motion (**cf. PJ n°1**) est prise aussi par la commune de Martel concernant les réductions d'ouverture de l'été.

Le conseil municipal est très favorable à cette motion.

Le maire présente l'évolution des chiffres de fréquentation des 3 derniers mois de l'année entre 2022 et 2023. Ces chiffres sont en hausse et n'ont pas été présentés au conseil municipal par les intervenantes précédemment. D'autre part, un changement d'un personnel au guichet est aussi intervenu sur cette période.

VOTE pour la motion lue par le maire

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le maire propose de faire les aménagements et remarques suivants à la proposition de La Poste :

- Avis contre la réduction drastique de l'ouverture de La Poste de Vayrac (près de 50% de réduction de l'ouverture)
- Augmentation des horaires d'ouverture proposés à savoir 8h30-12h du mardi au samedi ainsi que l'après-midi du mercredi.
- Ouverture non négociable les jeudis matin et samedis matin, jours de marché.

Rémi POUMEYROL indique que si nous donnons des indications, la population risque de faire peser la responsabilité de ces choix et changements sur le conseil municipal qui s'est dit fermement opposé à ces propositions.

Nadine GAUCHER indique qu'il faut bien préciser que La Poste est décisionnaire de ces fermetures et que nous faisons juste des propositions qui nous semblent les plus adaptées pour en réduire l'impact. Joël LE HEN confirme que nous devons aussi envoyer cette motion aux parlementaires.

- Concernant le sens de giration du parking de la future MSP (cf. CM dernier), le bureau d'études a donné la réponse suivante « le sens de giration est celui habituel, utilisé sur les places et parkings »

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h21.

Le secrétaire de séance

Le maire

Rémi Poumeyrol

Loïc Lavergne-Azard

MOTION

La direction régionale de la Poste nous a informé des ajustements d'horaires du bureau de poste de Vayrac durant la saison estivale, conformément aux engagements du contrat de présence postale territoriale 2023-2025. C'est une décision unilatérale et les usagers en subissent les impacts.

Cette fermeture partielle marque un nouveau recul de la présence postale en milieu rural.

Pour rappel :

Les horaires d'ouverture du bureau durant la période sont les suivants :

- du mardi au vendredi de 14h à 16h30
- un samedi sur deux de 9h à 12h

Durant cette période, les services postaux resteront également accessibles à proximité de notre commune :

- Martel Bureau de Poste ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et un samedi sur deux de 9h à 12h du 1er juillet au 31 août.

Pour les vayracoises et vayracois, l'accessibilité au service postal se trouve fortement réduite.

La Poste a mis en place un relais-poste commerçants offrant les prestations postales courantes. Mais ce relais ne pourra assurer toutes les opérations proposées aujourd'hui par la Poste notamment les opérations financières.

- Considérant que La Poste, société anonyme à capitaux publics, est une entreprise prestataire des missions d'intérêt général que sont le service universel postal, la contribution à l'aménagement et au développement du territoire, le transport et la distribution de la presse ainsi que l'accessibilité bancaire ;
- Considérant l'inquiétude d'une grande majorité de nos concitoyens qui témoignent de leur attachement aux services publics de proximité en zone rurale
- Considérant nos interrogations sur une possible stratégie de la Poste pour enclencher insidieusement le processus de suppression de notre bureau de poste
- Par ailleurs, la Poste nous informe d'une nouvelle organisation (du mardi au samedi de 9h à 12h) justifiant d'une baisse de fréquentation alors que cette même fréquentation repart à la hausse.

Le Conseil municipal :

Considère que l'organisation territoriale du réseau postal revêt une dimension sociale importante qui permet l'accès universel à ces services publics locaux essentiels, en particulier pour les personnes « les plus fragiles » et notamment les personnes âgées, dépassant ainsi la seule logique de rentabilité et de performance économique ;

Rappelle avec force son attachement au service public postal et son rôle essentiel en matière de cohésion sociale et territoriale ;

Déplore le caractère unilatéral de l'information sur la fermeture partielle estivale du bureau de Poste ;

Demande à l'entreprise La Poste de tenir compte des difficultés dans lesquelles elle place les plus fragiles des bénéficiaires de son service bancaire qui ne seront pas en mesure de se rendre dans les bureaux centraux trop éloignés de leur domicile et déjà quasi saturés en termes d'activité et des besoins des commerces et entreprises, attentifs à un service de proximité,

Demande que La Poste reconsidère sa décision de fermeture partielle du bureau pour la saison prochaine afin d'assurer la continuité des missions d'intérêt général dont elle a la charge et s'engage dorénavant dans une démarche de concertation avec les usagers et les acteurs publics institutionnels.

Demande que la Poste reconsidère sa décision de mise en place de l'organisation des horaires prévue à compter du 2 septembre, au vu de l'augmentation de fréquentation, en maintenant les horaires d'ouverture actuels.

Cette préoccupation dépasse les limites de notre commune.

La mairie de Martel fait part de sa participation à cette motion.

Le conseil municipal de VAYRAC